Maladie de Lyme et maladies transmises par les tiques

RS1 Prévention des risques

Les tiques ont une répartition mondiale et peuvent, selon les continents, transmettre de des virus et bactéries (agents pathogènes) responsables de maladies telles que :

- Certaines rickettsioses (dont la fièvre boutonneuse méditerranéenne associant fièvre, tache noire au niveau de la piqûre et éruption sur la peau)
- Des encéphalites* virales
- Des fièvres hémorragiques
- Les borrélioses (la maladie de Lyme en Europe et en Amérique du Nord)

*infection plus ou moins étendue du cerveau

Mesure de 0.5 à 6mm

LA MALADIE DE LYME

La **maladie de Lyme** ou **borréliose de Lyme** survient après une morsure (ou piqûre) de **tique infectée** par la bactérie Borrelia

On ne peut pas avoir la maladie par contact avec un animal à poils ou à plumes infecté, ni par contact avec une personne malade (pas de transmission entre personnes).

Le pic d'activité de la tique est d'avril à juin

Taux d'incidence = nombre de nouveaux cas sur une période donnée

Les groupes d'âge les plus touchés sont les enfants de 5 à 9 ans et les adultes de 70 à 79 ans.

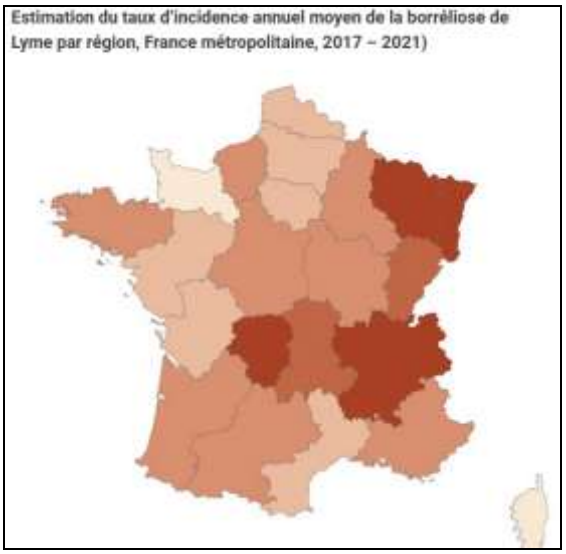

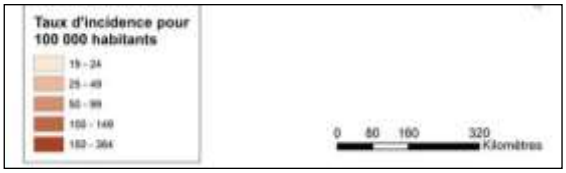

Entre 2015 et 2018, le nombre de cas de maladie de Lyme a augmenté, pour atteindre 68 530 cas en 2018. Puis, 50 133 cas ont été recensés en 2019, 60 033 cas en 2020 et 46 598 en 2021 (663 personnes ont dû être hospitalisées) à interpréter avec précaution du fait de l'impact possible de la pandémie de COVID-19

COOP EDUC FORMATION Siège : 29 Rue Bernard Labrosse, 26140 Anneyron http://www.coopeduc-formation.com/
Contact : 06 86 410 411 contact.coopeduc@gmail.com
SIRET : 97862928500013 – RCS Romans sur Isère – Code APE 8559A Déclaration d'activité N° 84260368526 auprès du préfet de Auvergne Rhône Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

QUE FAIRE SI VOUS ETES PIQUE OU MORDU ?

Surveiller la zone de peau mordue par la tique pendant un mois

Une petite plaque rouge, souvent responsable de démangeaisons, peut apparaître immédiatement ou dans les 24 premières heures après la morsure. Il s'agit d'une réaction normale à la salive de la tique et cela ne veut pas dire qu'il y a eu contamination par la bactérie.

En revanche, si vous voyez apparaître une plaque rouge inflammatoire qui s'étend, **entre 3 à 30 jours après la morsure, vous devez consulter un médecin** car c'est un érythème migrant, symptôme de la maladie de Lyme. Un traitement antibiotique est alors nécessaire.

Signalez à votre médecin **la survenue de symptômes qui vous paraissent anormaux** : douleurs, fièvre et fatigue inexpliquées, apparition d'un érythème migrant ailleurs que sur le site de piqûre, douleurs articulaires, troubles neurologiques...

Il n'est pas recommandé de faire un autotest disponible en vente libre. Si vous avez un doute, parlez-en à votre médecin.

Bon à savoir : La maladie de Lyme n'est pas une maladie à déclaration obligatoire. Si la morsure de tique infectée est survenue **dans le cadre du travail**, elle peut être reconnue comme maladie professionnelle.

LA PREVENTION

Consulter la vidéo de prévention du ministère de la Santé et de la prévention

AVANT DE PARTIR DANS LA NATURE

1. Partez en promenade, muni d'un tire-tique pour intervenir le plus rapidement en cas de morsures de tiques.
2. Portez des vêtements longs, qui couvrent les bras et les jambes, serrent les poignets et les chevilles, pour éviter les morsures.
3. Choisissez des vêtements de couleur claire pour repérer plus facilement la présence de tiques.
4. Portez un chapeau couvrant la tête et le cou (en particulier pour protéger les enfants).

COOP EDUC FORMATION Siège : 29 Rue Bernard Labrosse, 26140 Anneyron http://www.coopeduc-formation.com/
Contact : 06 86 410 411 contact.coopeduc@gmail.com
SIRET : 97862928500013 – RCS Romans sur Isère – Code APE 8559A Déclaration d'activité N° 84260368526 auprès du préfet de Auvergne Rhône Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

5. Mettez des chaussures fermées
6. Glissez les bas de pantalon dans les chaussettes afin que les tiques ne s'insèrent pas par les ouvertures.

Éventuellement, appliquez un répulsif cutané sur les parties découvertes, de façon à **repousser les tiques** :

- le DEET. Mais attention, ce répulsif est contre-indiqué chez la femme enceinte et le petit enfant (moins de 2 ans) ;
- **l'IR3535 qui peut être utilisé chez l'enfant à partir de 6 mois ou la femme enceinte mais à de plus faibles concentrations..**

L'imprégnation des vêtements par un répulsif vestimentaire contenant de la perméthrine (et des pyréthrinoïdes) n'est plus recommandée en raison du risque toxique pour la santé.

AU RETOUR DE PROMENADE ET LE LENDEMAIN EXAMINER SON CORPS ENTIER

Examinez minutieusement vos enfants, recommandez aux parents de le faire systématiquement après une sortie !

Après une promenade en forêt ou une randonnée en zone boisée, végétalisée, broussailleuse et plus particulièrement en zone humide, pensez à inspecter le plus rapidement possible tout votre corps car les **morsures de tiques** ne doivent pas passer inaperçues**.**

L'examen doit être minutieux car les tiques sont de petite taille !

Regardez bien tout le corps et notamment les zones où la peau est fine car les piqûres de tiques y sont plus fréquentes et parfois plus difficiles à voir :

- les aisselles ;
- les plis du genou ;
- les organes génitaux ;
- le nombril ;
- les conduits auditifs ;
- le cou ;
- le cuir chevelu.

RETIREZ LES TIQUES IMPLANTEES DANS LA PEAU

Si vous constatez la présence de tiques plantées dans la peau, n'appliquez aucun produit (ni d'éther, alcool, huile, savon ni autre). Cela pourrait faire régurgiter les tiques. La bactérie Borellia, présente dans la salive des tiques et responsable de la **maladie de Lyme** serait alors libérée.

Retirez toutes les tiques le plus rapidement possible, en utilisant un **tire-tique** (vendu en pharmacie) moins de 12 à 24 heures après la morsure (ou piqûre) pour empêcher la transmission de la bactérie.

COOP EDUC FORMATION Siège : 29 Rue Bernard Labrosse, 26140 Anneyron http://www.coopeduc-formation.com/
Contact : 06 86 410 411 contact.coopeduc@gmail.com
SIRET : 97862928500013 – RCS Romans sur Isère – Code APE 8559A Déclaration d'activité N° 84260368526 auprès du préfet de Auvergne Rhône Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

DES PLAQUETTES POUR LA PREVENTION POUR LES ADULTES

Télécharger la plaquette

DES PLAQUETTES POUR LA PREVENTION POUR LES ENFANTS

Télécharger la plaquette

Testez-vous !

	VRAI	FAUX
1. Une morsure ou piqure de tique fait mal		
2. Porter des vêtements de couleur claire permet d'éviter les piqures de tiques		
3. Les groupes d'âge les plus touchés sont les enfants de 5 à 9 ans et les adultes de 70 à 79 ans		
4. Il est recommandé d'appliquer de l'éther ou un autre produit pour détacher la tique		
5. Il est recommandé de retirer la tique moins de 12 à 24 heures après la morsure (ou piqûre) en utilisant un tire-tique		

Réponses : 1. Faux, elle est indolore 2. Faux, les vêtements clairs permettent de repérer plus facilement la présence de tiques 3. Vrai 4. Faux, La bactérie Borellia, présente dans la salive serait libérée 5. Vrai, le tire-tique est vendu en pharmacie.

Entrainement **Un questionnaire vous attend : accéder au travail à distance**

COOP EDUC FORMATION Siège : 29 Rue Bernard Labrosse, 26140 Anneyron http://www.coopeduc-formation.com/
Contact : 06 86 410 411 contact.coopeduc@gmail.com
SIRET : 97862928500013 – RCS Romans sur Isère – Code APE 8559A Déclaration d'activité N° 84260368526 auprès du préfet de Auvergne Rhône Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Pour aller plus loin

Site des Centres de Référence des Maladies Vectorielles liées aux Tiques - CRMVT

Nous sommes des services de Maladies Infectieuses, spécialisés dans la prise en charge des maladies transmises par les tiques et notamment la maladie de Lyme. Nos missions sont l'expertise et la prise en charge de recours, le partage d'informations et la communication, la recherche et l'enseignement, sur la thématique des maladies transmises par les tiques et la borréliose de Lyme.
Afin de simplifier la prise de RDV et l'accès aux soins, nous vous proposons la liste des différents Centres de Compétence et de Référence sur le territoire, accessible en cliquant sur le bouton Prendre RDV.
Des informations sur les différentes maladies transmises par les tiques, dont la maladie de Lyme, sont consultables. Elles sont destinées aux patients, mais également aux professionnels de santé.
Si vous ne trouvez pas l'information que vous recherchez, n'hésitez pas à nous contacter : Contact
Consulter le site

Ressources/ sources

Information CPAM

Information santé publique France

Kit numérique de prévention association France Lyme

L'association France Lyme propose ces kits pédagogiques à destination des enseignants/éducateurs et de leurs élèves. Ils répondent aux questions que l'on peut naturellement se poser : Qui est cet animal, Où le trouve-t-on ? Que faire pour éviter d'être mordu.e ? Que faut-il prévoir avant et après la sortie ?

COOP EDUC FORMATION Siège : 29 Rue Bernard Labrosse, 26140 Anneyron http://www.coopeduc-formation.com/
Contact : 06 86 410 411 contact.coopeduc@gmail.com
SIRET : 97862928500013 – RCS Romans sur Isère – Code APE 8559A Déclaration d'activité N° 84260368526 auprès du préfet de Auvergne Rhône Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.